



Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Règlement de fonctionnement

Présentation de la structure :

Le Lieu d'Accueil Enfants/Parent (LAEP) est un lieu d'accueil de la relation entre un enfant et l'adulte qui l'accompagne.

Il accueille tous les enfants jusqu'à 6 ans, en présence d'un adulte référent (parent, grands-parents, ...) qui en reste responsable sur toute la durée de l'accueil. Les futurs parents sont les bienvenus.

C'est un outil de prévention et d'accompagnement à la parentalité, soutenu par la CAF et la PMI de l'Aude.

Cet espace n'est pas un lieu de soins, ni une structure de garde. C'est un lieu d'accueil, ouvert à tous, gratuit, anonyme et sans obligation de régularité.

Il est accessible à tous les habitants de la Communauté des Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA).

Lieu, horaires et périodes d'ouverture :

Le LAEP est installé dans les locaux du Relais petite enfance ou RAMI :
17q Cours de la République, 11400 Castelnaudary.

Il est ouvert :

- lundi après-midi de 15h00 à 18h00,
- mardi après-midi de 15h00 à 18h00,
- mercredi matin de 9h00 à 12h00,
- jeudi après-midi de 15h00 à 18h00.

Il est possible d'arriver et de repartir à toute heure, dans la limite des heures d'ouverture.

Fermeture annuelle :

Le LAEP est fermé 11 semaines par an durant les vacances scolaires dont 2 semaines à Noël.

Objectifs et missions :

1. Renforcement du lien familial :

Pour l'enfant :

- Favoriser l'expression de l'enfant.
- Jouer.
- Susciter l'autonomie et la confiance en soi.

Pour l'adulte :

- Être avec l'enfant.
- Découvrir l'enfant autrement, dans un autre contexte.
- Favoriser la parole de l'adulte.
- Valoriser, accompagner et soutenir les compétences parentales.

Pour l'enfant et l'adulte :

- Préparer et aider à la séparation.
- Faire médiation (par la parole ou le jeu) entre les enfants et les adultes référents.
- Dédramatiser et dénouer des situations.

2. Renforcement du lien social :

Pour l'enfant :

- Aider à la socialisation de l'enfant.
- Echanger avec d'autres enfants et d'autres adultes.

Pour l'adulte :

- Rompre l'isolement.
- Développer la confiance en soi.

Pour l'enfant et l'adulte :

- Permettre l'échange entre tous, rompre l'isolement et favoriser le lien social.
- Permettre un brassage interculturel, intergénérationnel, tous niveaux sociaux confondus.
- Favoriser l'intégration sociale.
- Favoriser la participation active des familles.

Le personnel :

Le LAEP est animé par trois professionnelles formées à l'écoute :

- une éducatrice spécialisée,
- une éducatrice de jeunes enfants,
- une infirmière.

Conformément aux modalités d'accueil définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), deux accueillants sont systématiquement présents pour garantir un cadre sécurisant et convivial de jeux et d'échanges.

L'équipe d'accueil sera soutenue dans ses missions par des réunions de supervision assurée par un(e) psychologue extérieure au service.

Les accueillants présents sont disponibles et à l'écoute des besoins des familles. Ils favorisent le dialogue, sans jugement et dans un souci de neutralité bienveillante tout en obéissant à un devoir de discrétion professionnelle sauf exception dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Ils sont garants du respect des règles de vie collective et de sécurité.

Modalités et valeurs d'accueil :

L'accueil est gratuit. L'inscription peut être recommandée en fonction de la jauge d'accueil liée aux restrictions sanitaires en vigueur. Chacun arrive et repart quand il le souhaite.

Tous les enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent peuvent venir au LAEP. L'adulte accompagnant reste responsable de l'enfant durant toute la durée de l'accueil. Il est ouvert aux futurs parents.

Le LAEP n'a pas de visée thérapeutique.

La capacité d'accueil est de 10 enfants maximum par séance (hors situation sanitaire exceptionnelle).

Accueillants et accueillis s'engagent à respecter strictement la confidentialité de tout ce qui se vit et se dit au LAEP.

Les règles reposent sur le respect de soi, de l'autre, du lien, du matériel et du projet, sans notion de jugement.

Lors de leur arrivée, l'adulte et l'enfant seront invités à mettre des sur-chaussures mises à leur disposition ou à retirer leurs chaussures.

Les adultes accompagnants s'engagent également à inscrire sur les documents prévus à cet effet les renseignements nécessaires à l'échange et à l'évaluation de l'activité :

- prénom de l'enfant,
- âge/date de naissance de l'enfant,
- lien adulte/enfant,
- commune de domiciliation,
- questionnaire d'évaluation qualitative (ponctuellement).

Afin de limiter le volume sonore, il est demandé de mettre les téléphones en mode silencieux. De même, pour une question du droit à l'image, la prise de photos ou de vidéos autres que celle de l'enfant accompagné par l'adulte n'est pas autorisée.



Les parents doivent apporter avec eux le nécessaire pour le change de leur enfant. Une table à langer est accessible dans les locaux.

En cas de maladie contagieuse d'un enfant ou d'un membre de sa famille, les parents s'engagent à prévenir le LAEP dans les 24 h afin de mettre en place les protocoles de prévention nécessaires le cas échéant. Aucun adulte ou enfant atteint d'une affection contagieuse ne pourra être accepté dans la structure. En cas d'accident il sera fait appel au SAMU ou aux pompiers.

Les enfants et les parents peuvent utiliser l'ensemble des jouets mis à leur disposition.

L'accès au matériel éducatif (peinture, gommettes, crayons de couleurs...) est réservé aux professionnels.

Les poussettes doivent rester à l'extérieur autant que possible.

Le parent ou le responsable de l'enfant veillera à ne pas mettre en danger la sécurité des autres enfants en laissant à l'extérieur du lieu tout objet susceptible d'être ingéré par les plus petits : pièce de monnaie, jouets, perles...

Assurance :

La Communauté des Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) est couverte en responsabilité civile pour l'accueil et l'organisation d'activités.

Il est demandé que l'enfant bénéficie, à titre familial ou scolaire, d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident. En cas d'accident, de vol ou de vandalisme, la responsabilité des adultes accompagnants est engagée.

Tous les adultes présents sont attentifs à la sécurité de tous les enfants.